

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2024/314

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté portant délégation temporaire de signature à M. Christian PEDOWSKI, Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L212-1,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative aux indemnités de fonction des élus locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'arrêté 2020/571 du 09 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature accordée par le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin à Monsieur Christian PEDOWSKI, 6ème Vice-Président,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les délégations de fonctions et de signature qui ont été accordées par le Président à **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 6ème Vice-Président, pour permettre une bonne administration de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Pour permettre une parfaite continuité des services de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en l'absence du Président, il est nécessaire que la signature des actes et documents soit temporairement assurée par **Monsieur Christian PEDOWSKI**, 6ème Vice-Président, pour la période du 15 juillet 2024 au 28 juillet 2024,

ARRETE

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID: 062-246200364-20240708-ART_2024_0-AR

Article 1: Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à compter du 15 juillet 2024 au 28 juillet 2024, à Monsieur Christian PEDOWSKI, 6ème Vice-Président, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions (décisions administratives, décisions d'autorisation et de refus de permis de louer et de permis de diviser, décisions et actes liés à l'exercice du droit de préemption urbain que la collectivité en soit titulaire ou délégataire ...), contrats et marchés publics, correspondances et documents relevant des attributions du Président listés aux alinéas 1 à 23 de la délibération du Conseil Communautaire du 07 juillet 2020, portant délégation au Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin N°C070720_D010, à l'exception de la réquisition du comptable, en cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents et conseillers délégués compétents aux termes des arrêtés portant délégation de fonctions du Président de la CALL.

<u>Article 2</u>: La signature par **Monsieur Christian PEDOWSKI**, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation, Le 6^{ème} Vice-Président,

Christian PEDOWSKI »

La présente délégation vaut pour la signature manuscrite.

<u>Article 3 :</u> Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

<u>Article 5</u>: Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Reçu par le Préfet du Pas-de-Calais le 10 juillet 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT

Lens, le 08 juillet 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

Sylvain ROBERT